

Résolution de l'assemblée du personnel enseignant du gymnase Auguste Piccard

Protection des conditions de travail et défense de notre collègue licencié

Le traitement qui a été appliqué par la DGEP et le Département de la formation à notre collègue Philippe Leignel nous concerne toutes et tous. C'est de notre propre chef que, pour la troisième fois, et de manière souveraine, nous nous réunissons à ce sujet en assemblée des maîtres. Le seul fait qu'une lettre de plaintes et de dénonciations d'un groupe d'élèves suffise à déclencher, puis à mettre à exécution, une procédure de licenciement avec effet immédiat, est inacceptable.

Sans attendre les suites judiciaires de cette affaire, nous prenons la résolution suivante :

1. Nous protestons contre la procédure appliquée à notre collègue Philippe Leignel et demandons le ré-examen complet du dossier. Ceci pour permettre que justice soit faite et le cas échéant, rétablir sa réputation, son intégrité professionnelle et rendre possible son éventuelle réintégration.
2. Au-delà du sort réservé à notre collègue, nous demandons à la DGEP, par l'intermédiaire de notre direction, que toute lettre ou plainte qui lui serait adressée directement soit d'office retournée à la direction de l'établissement concerné, pour que tout éventuel conflit entre des élèves et des collègues soit d'abord et en priorité traité au sein de l'établissement.
3. Nous demandons également que les directions fassent connaître aux élèves et aux parents les procédures à respecter en cas de litiges survenus en classe : s'adresser aux collègues concerné.e.s, aux responsables de classe, à la doyenne ou au doyen responsable, et à la direction.
4. Nous, Assemblée des maîtres du gymnase Auguste Piccard, appuierons de toutes nos forces toute action visant à la réforme de l'article 61 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, dont l'interprétation discrétionnaire par l'autorité d'engagement met en danger toutes les employées et employés de la fonction publique.

Résolution votée et approuvée le 27 août 2019 par les maîtres du Gymnase Auguste Piccard.

OUI = 48 (80%)

NON = 3 (5%)

Abstention = 9 (15%)